



M E T P A R K

Date de télétransmission :	27 mai 2026
Date de retour de l'acte :	27 mai 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260526-1414-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gwenaël LAMARQUE, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/03/16P

Délibération autorisant le directeur général à prendre tous les actes préparatoires à l'attribution du marché global de performance portant sur les parkings Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-4, L. 2171-3, R. 2124-5 et R. 2161-24 à R. 2161-31 et R. 2171-2 et suivants ;

Dans la continuité d'un premier marché global de performance, la régie METPARK a souhaité poursuivre la requalification et la réhabilitation de trois parkings sélectionnés parmi son patrimoine, dont une partie présente des signes de vieillissement avancés.

Une consultation a été lancée le 30 décembre 2025 en vue de la passation d'un marché global de performance au sens de l'article L. 2171-3 du code de la commande publique.

sur les parkings Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian.

Il s'agit d'un accord-cadre composite mono-attributaire comprenant une partie « marché ordinaire » pour les prestations de conception, travaux et maintenance préventive d'un montant estimé à 25 000 000,00 € HT, et une partie « accord-cadre à bons de commande » pour les prestations de maintenance corrective dont le montant maximum est de 500 000,00 € HT.

Le marché comprend des tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique.

La durée du marché ordinaire est de 5 ans, à laquelle s'ajoutent la durée des prestations de maintenance et celle relative à l'aménagement et à la gestion de services.

La procédure de passation utilisée est le dialogue compétitif. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-4, R. 2124-5 et R. 2161-24 à R. 2161-31 du code de la commande publique.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au mercredi 25 février 2026 à 12 heures.

Huit plis ont été remis dans les délais.

Conformément au règlement de la consultation, trois candidats doivent être sélectionnés en vue de participer au dialogue.

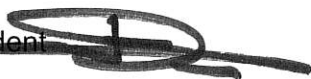
Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'ensemble des actes préparatoires à l'attribution du marché, dont la sélection des candidats admis à dialoguer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mai 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT